

Il y a quarante ans à Genève : une action syndicale exemplaire : la conquête du paiement des jours fériés

Autor(en): **Tronchet, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **3 (1986)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-520196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IL Y A QUARANTE ANS A GENEVE : UNE ACTION SYNDICALE EXEMPLAIRE :

LA CONQUETE DU PAIEMENT DES JOURS FERIES

par Henri Tronchet

Le paiement des jours fériés aux travailleurs rémunérés à l'heure semble aujourd'hui tout naturel.

Il est pourtant le résultat d'une lutte acharnée et violente des travailleurs de la construction à Genève, qui dura plus d'une année, pour vaincre un principe patronal, vieux comme le monde capitaliste, qui voulait que seules les heures effectives de travail puissent être rémunérées.

Les années 1945/1946 ont marqué un renouveau pour le mouvement syndical, après 5 années d'effritement provoqué par la mobilisation et la stagnation économique, conséquence de la période de guerre, particulièrement dans l'industrie de la construction, l'industrie de l'armement et des machines ayant bénéficié d'une activité accrue pour les besoins de belligérants. Sans compter l'immobilisation des militants syndicaux sous les drapeaux ou dans les camps de travail, sur les chantiers stratégiques.

Les salaires effectifs avaient perdu de leur valeur d'avant-guerre puisqu'un accord tacite assurait seulement la compensation des salaires à 50 % de l'inflation.

Il était temps de "remettre les pendules à l'heure", ce qui fut fait sans trop de difficultés dès le printemps 1945, en ce qui concerne la compensation des salaires au niveau de l'inflation depuis 1939.

Les militants eurent conscience qu'il fallait faire preuve d'imagination et d'audace en vue de la réalisation de conquêtes sociales et livrer une constante bataille pour des augmentations de salaires qui ne sont pas toujours synonymes de hausse des revenus.

L'institution de vacances payées avait été inscrite en 1937 dans une "Loi sur les Contrats Collectifs" votée par le Grand Conseil issu des élections cantonales de 1936, qui virent la chute du gouvernement Nicole (1933/1936).

Il fallait faire du "social" !

Mais le but véritable de l'opération était de museler les organisations syndicales et supprimer le droit de grève, selon la doctrine corporatiste très à la mode dans la bourgeoisie, en ces temps de triomphe du fascisme.

La loi dite "Loi Duboule" du nom de son auteur, qui devint d'ailleurs directeur de l'Office des Contrats Collectifs dit "Office des 3 C", concoctée avec la complicité des syndicats chrétiens - corporatistes et autonomes était une émanation du parti radical.

Elle stipulait que pour être reconnu, un contrat devait prévoir l'octroi de 4 jours de vacances annuelles payées. Leurs auteurs pensaient ainsi faire passer la pilule. Le Tribunal Fédéral, sur recours de l'Union des syndicats du Canton de Genève, déclara la "Loi Duboule"

inconstitutionnelle parce que contraire à la liberté du Commerce !

Le patronat n'osa pas remettre en cause la clause concernant les vacances payées inscrite dans les contrats collectifs comme le prévoyait la loi devenue caduque. Rappelons qu'il s'agissait de 4 jours annuels alors que chez nos voisins français le Front Populaire avait conquis les deux semaines de congés payés en juin 1936.

En 1945, laissant le problème des vacances en suspens, les militants de tous les syndicats de la Section F.O.B.B. de Genève décidèrent de poser la revendication du paiement de 8 jours fériés par année, estimant que cette conquête marquerait certainement un tournant dans les relations entre le monde patronal et les salariés. Comme souvent, une grande partie des travailleurs et certains militants d'organisations diverses enregistrèrent avec scepticisme ce qu'il considéraient alors comme une cause perdue d'avance.

Du côté patronal, après un accueil amusé de la revendication, ce fut le regroupement de toutes les Associations pour un NON sans nuance... et définitif.

Il y avait nécessité pour l'avenir même des rapports entre partenaires sociaux - comme on ne disait pas encore à l'époque ! - de mener les travailleurs à la victoire, ne serait-ce que pour leur dignité.

Une campagne intensive d'information fut entreprise par des assemblées syndicales de chaque métier de la construction et du bois, par des réunions de chantiers et d'ateliers jusqu'à Noël 1945. Au matin de ce Noël, une grande manifestation, silencieuse, fut organisée pour alerter l'opinion publique sur le fait qu'en ce jour de fête carillonnée, les travailleurs perdaient leur salaire, ce qui aggravait la situation économique de leur famille.

Et ce furent quelques centaines de travailleurs qui défilèrent du Faubourg de Saint-Gervais au Parvis de la cathédrale Saint-Pierre, avec pour seule pancarte "Chrétiens ! aujourd'hui nous perdons notre salaire".

Le rythme de la marche était ponctué par le tintement de quelques dizaines de "toupins" de vaches que les divers commerces de quincailleries de la ville avaient bien voulu prêter gracieusement aux militants de la F.O.B.B.

L'arrivée sur le Parvis de Saint-Pierre à l'heure de la sortie du Culte de Noël créa un certain émoi parmi les fidèles : autorités, dirigeants patronaux, simples citoyens.

L'effet psychologique fut considérable puisque, durant les semaines qui suivirent, de nombreuses marques de sympathie parvinrent à la F.O.B.B. de la part de divers milieux sociaux.

Les étudiants et les professeurs de la Faculté de théologie de l'Université adressèrent une supplique aux organisations patronales, marquant leur étonnement d'un état de fait qu'ils semblaient ignorer jusqu'à ce jour et demandant d'y porter remède dans le plus bref délai.

Ce qui n'empêcha pas que les discussions sur le sujet ne prirent jamais une tournure positive, les dirigeants patronaux refusant toujours d'entrer en matière.

Ces mêmes dirigeants coincés entre les pressions amicales de leur amis genevois et les ukases des organes de leurs organisations faitières, siégeant à Zurich, qui leur interdisaient de traiter du sujet, ne trouvèrent rien de mieux que d'imaginer s'en sortir en jouant de la duplicité et de la trahison de pseudo-syndicats "chrétiens" et "autonomes" radicaux unis pour la circonstance.

Et ce fut la publication dans la presse locale d'un communiqué anodin la veille du Vendredi-Saint et de 4 jours chômés, intitulé "Accord dans le bâtiment" indiquant qu'une convention avait été conclue sur le paiement de 5 jours fériés à 80 % du salaire perdu, sans indiquer d'ailleurs quand cette convention deviendrait effective.

Il était clair que le coup de Jarnac avait été concocté en imaginant qu'aucune réaction ne serait possible en cette veille de Pâques pour contrer cette vilénie.

A la reprise du travail sur les chantiers au lendemain du lundi de Pâques, la réaction des travailleurs fut exemplaire.

Répercutant la mauvaise humeur des ouvriers sur leur lieu de travail, s'étonnant qu'un "accord" ait pu être conclu au rabais et sans l'accord du seul syndicat représentatif, de nombreux militants prirent immédiatement contact avec les responsables F.O.B.B. pour obtenir des renseignements et des directives.

Et le mouvement débuta sur le gros chantier de construction de l'aéroport de Cointrin sur lequel, oh ironie ! travaillait comme contremaître l'un des signataires "chrétiens" du soi-disant accord en question. Ce dernier devient d'ailleurs ensuite entrepreneur avec l'aide de l'importante entreprise qui l'employait, et dont le directeur était président de la Société des entrepreneurs !

Les travailleurs de ce chantier se répandirent à travers la Ville en indiquant que "Cointrin est en grève...". Ce fut le déclenchement d'un mouvement magnifique de solidarité.

A midi toute la construction du Canton de Genève était en grève et dans l'après-midi c'est une foule immense qui se réunit aux Terreaux du Temple pour décider de la continuation du mouvement jusqu'à la victoire.

Les ouvriers du bois, renseignés par la rumeur publique, se joignirent dès le lendemain à leurs camarades du bâtiment et les ateliers furent désertés.

Devant l'ampleur du conflit, le Conseil d'Etat chargeait l'Office Cantonal de Conciliation de réunir dès le lendemain les parties, soit les associations patronales et les syndicats F.O.B.B., afin d'envisager une solution à la crise.

On ne parla jamais plus des syndicats chrétiens et radicaux signataires de l'accord fantôme !

La première réunion, qui dura des heures, ne donna aucun résultat, les délégués patronaux se disant non habilités à traiter du problème du paiement des jours fériés, celui-ci étant - selon eux - en discussion entre les Centrales à Zurich.

Le jeudi - 3ème jour de grève - fut l'occasion pour les grévistes d'une manifestation originale, inoffensive, mais spectaculaire.

Après un défilé devant les locaux des organisations patronales, en divers points de la Ville, les manifestants occupèrent le centre de la Cité, soit les Rues Basses qui constituaient le centre nerveux à Genève, du fait qu'à l'époque la grosse majorité de la circulation se faisait en "deux roues", la plupart du temps d'ailleurs non motorisés.

Et à l'heure de la pose de midi, des dizaines d'usagers passaient par la Place Bel-Air et la rue de la Confédération ou la rue du Rhône, selon le sens de la circulation.

Ce fut un moment pittoresque que de voir le chef de la gendarmerie qui avec ses agents, avait organisé une circulation à double sens dans la rue du Rhône - le carrefour de la rue de la Confédération étant occupé par les grévistes assis à même la chaussée à côté de leurs bicyclettes - supplier les manifestants de ne pas occuper la place Bel-Air, paralysant ainsi tout trafic sur la Rive gauche.

Il va sans dire que cet incident eut un écho énorme dans la population - sympathique - et dans la presse - mitigée - ce qui obligea le Conseil d'Etat à prendre sérieusement les choses en mains, et ce fut, le vendredi, la réunion plénière avec la participation d'une forte délégation du gouvernement.

Ce vendredi 26 avril 1946 marquera une date mémorable pour les travailleurs du bâtiment et de nombreux autres qui leur apportèrent leur appui, principalement les travailleurs des usines de la métallurgie qui se joignirent à eux à la sortie du travail vers 17 heures.

Réunis à la place de Cornavin en fin d'après-midi, les travailleurs, las d'attendre, décidèrent de monter à l'Hôtel-de-Ville prendre connaissance du résultat de la tentative de conciliation organisée par le Conseil d'Etat.

Un cortège de plus de dix mille travailleurs défila de Cornavin à l'Hôtel-de-Ville, toute circulation interrompue, accompagné par un important déploiement de forces de police avec l'Etat-major ouvrant la marche des travailleurs.

Les portes du 14, rue de l'Hôtel-de-Ville - siège respectivement des Départements du Commerce et de Justice et Police - étant fermées, par sécurité d'une part, en raison de l'heure tardive d'autre part, les militants de la rue durent parlementer pour obtenir le droit de se renseigner à l'intérieur sur l'état des discussions auprès de leurs camarades délégués, et furent introduits juste pendant une "suspension de séance" qui leur permit d'apprendre que les délégués patronaux restaient intraitables et ne voulaient rien lâcher.

Les militants de la rue désirant renseigner les travailleurs assemblés dans la Haute Ville, sortirent par la porte gardée par les gen-

darmes... qui ne purent empêcher celle-ci de s'ouvrir de ses 4 battants à l'invasion de la foule.

La fuite des délégués patronaux s'égaillant par les fenêtres arrières voire dans les armoires, fut assez cocasse. La "trouille" qui s'était emparée de certains d'entre eux faisait plaisir à voir !

Le conseiller d'Etat, Albert PICOT, qui présidait aux tractations resta presque seul en place avec ce mot historique : L'Hôtel-de-Ville n'a pas été pris par le peuple depuis 1846 ! (Révolution radicale).

Après de petits incidents, plus comiques que tragiques, les militants réussirent à faire évacuer les lieux par les envahisseurs, et après quelques jets de gaz lacrimogène par les gendarmes et d'hydrante par les pompiers, la foule descendit vers les Rues Basses pour se rendre à la Place Neuve devant le Grand-Théâtre.

D'où quelques militants remontèrent à l'Hôtel-de-Ville pour aller aux nouvelles, car rien n'était résolu.

Les gendarmes qui barraient les rues autour de l'Hôtel-de-Ville laissèrent passer avec sympathie les syndicalistes qui s'enquirent de la situation auprès de leurs camarades parlementaires.

Ces derniers affirmant "qu'ils ne voulaient rien savoir" en parlant des délégués patronaux et apercevant des visages connus qui sortaient timidement de leur retraite, par un de ces coups d'audace qui souvent dénouent des crises, les militants de la rue dirent tout haut : "La Ville est sens dessus dessous. Demain chacun devra prendre ses responsabilités devant l'opinion publique quant aux événements qui se déroulent".

Voulant très probablement se blanchir de ce qu'ils croyaient être une émeute, en moins d'une heure les représentants patronaux acceptèrent un compromis qui prévoyait le paiement de 6 jours fériés à 100 %.

Les patrons déclarant qu'ils ne pouvaient payer des jours fériés qui n'étaient pas "officiels", le Conseil d'Etat s'engagea à faire voter par le Grand Conseil une loi prévoyant que le Vendredi-Saint serait déclaré 6ème jour férié officiel dès 1947. Ce fut fait dans les semaines suivantes.

Pour l'année en cours, une somme de Fr. 40.-- serait payée à chaque ouvrier dès la quinzaine en cours, et Fr. 60.-- seraient versés la veille de Noël 1946. (Pour apprécier ces chiffres, il faut les multiplier par 7 afin de les rendre actuels).

En fait si les 40 francs furent bien versés dès la quinzaine suivante ce sont cent francs au lieu de soixante qui furent payés à Noël, ce qui nous amenait en fait au paiement de six jours fériés pour l'année.

Dès l'année 1947, l'accord fut appliqué en plein et les jours fériés payés à 100 % du salaire effectif.

Si nous avons relaté le déroulement anecdotique - bien que succincte-

ment - de cette action, c'est que nous pensons que l'Histoire du mouvement ouvrier est faite très souvent d'histoires tout court qui, la plupart du temps restent dans l'ombre, faisant croire souvent aux non initiés que les conquêtes ouvrières ont été faciles et les résultats étonnamment modestes, ce qui laisserait supposer que les négociateurs ne sont pas à la hauteur de leur mandat.

Si nous avons intitulé ce papier "Une action syndicale exemplaire" c'est que réellement elle l'a été.

Le fait de cette action a rappelé à la réalité d'après-guerre des dirigeants patronaux qui semblaient n'avoir pas appris grand-chose durant 5 années de guerre, de la défaite du fascisme et du fiasco du corporatisme.

Les dirigeants s'étaient laissé bercer d'illusions quant aux possibilités d'application d'un corporatisme larvé par l'attitude ambiguë de certains dirigeants ouvriers - influencés par la situation internationale - face à une campagne de "bonne volonté" qui empoisonna l'atmosphère sociale durant les années 1940 à 1945 en vue de l'instauration d'une chimérique communauté professionnelle, ersatz de la corporation. Le choc de l'action a été salutaire dans les rangs patronaux, aussi bien chez les dirigeants que chez les entrepreneurs du rang côtoyant quotidiennement les travailleurs. Nulle mesure de représaille que ce soit ne fut enregistrée par la suite en raison de la victoire totale. Au contraire, les travailleurs rencontrent beaucoup de sympathie auprès de nombreux entrepreneurs, dans le fond heureux que leurs "collaborateurs" améliorent leurs conditions de vie.

Le paiement des jours fériés correspond à 3 % d'augmentation de salaires en toute circonstance.

Or, à l'époque, des luttes étaient nécessaires pour obtenir des augmentations de quelques centimes.

Relevons que cette éclatante victoire fut celle des travailleurs en lutte et du syndicalisme militant et fédéraliste.

Il est à noter que certains "politiques" jugèrent utile de lancer une initiative populaire pour le paiement des jours fériés, qui fut d'ailleurs acceptée par l'électorat genevois... mais refusée par le Tribunal fédéral, comme anticonstitutionnelle, sur recours du patronat.

Le patronat n'osa pas remettre en question les acquis syndicaux. A l'époque, il n'était pas encore question de "Paix absolue du travail" dans les métiers de la construction et du bois.

Il était admis que seules les clauses prévues dans les accords collectifs engageaient leurs signataires, et par conséquent, les actions portant sur des sujets non prévus aux Contrats collectifs parfaitement légales.

Personne d'ailleurs n'osa contester le droit des travailleurs d'agir pour obtenir un droit légitime.

Quant à l'action localement engagée, si elle fit grincer quelque peu

les organes centraux, la victoire arrangea tout.

La signature future du paiement des jours fériés pour les travailleurs de la construction de la Suisse entière fut accueillie avec satisfaction, et personne ne fut dupe quant au rôle joué par le conflit de Genève dans la conclusion de cet accord central.

Les retombées de cette action furent très importantes durant plusieurs lustres du fait que les entrepreneurs et leurs dirigeants avaient compris qu'ils ne pouvaient échapper à la discussion de revendications posées par la F.O.B.B. Un grand nombre de réalisations sont la conséquence de l'action de 1946.

On doit citer en tout cas :

Création de la Commission paritaire de la sécurité sur les chantiers, Règlement cantonal de la sécurité avec désignation d'inspecteurs permanents (de nombreux accidents mortels avaient provoqué des arrêts de travail de 1/2 journées.

Conquête du paiement du 80 % du salaire en cas de maladie. (Rien n'existait).

Conquête du Contrat Collectif des Contremaîtres de la Construction. (Unique en Suisse).

Contrôle paritaire de la main-d'oeuvre étrangère avec garantie de l'emploi pour les travailleurs stables.

Contrôle paritaire des horaires et des autorisations de dérogation avec indemnités correspondantes.

Création du métier de machiniste de chantier avec Contrat Collectif et certificat de capacité (Ils étaient considérés comme manoeuvres avec le salaire adéquat). Il aurait été équitable de parler des militants qui se sont donnés entièrement à l'action, aussi bien que de l'efficacité du fédéralisme dans le syndicalisme. L'utilité de son action a été démontrée par de multiples conquêtes ouvrières.

Postface : Il est de fait que la revendication des gars du bâtiment et du bois de Genève devait être expliquée au public.

Or il faut bien le dire, cette tâche fut celle d'une équipe de militants chevronnés, prêts à l'action, et le moteur de cette valeureuse équipe, c'étaient les frères Lucien et Henri Tronchet, les frères Fellay, Léon Meyzot, Gustave Berger, et tant d'autres en partie disparus aujourd'hui.

Ajoutons encore que les gars de Lausanne ne furent pas en reste, même si les événements d'ici n'eurent pas la résonance de ceux du bout du Lac. Simple rappel : il y eut également une manifestation le matin de Noël, le secrétaire lausannois de la FOBB parlant depuis une fenêtre du 1er étage de la Maison du Peuple.

Avec les mêmes résultats bénéfiques, en gros, que ceux enregistrés à Genève.

Oui, les noms de Tronchet, Fellay, Meyzot, Berger, entre autres, ne sont pas près d'être oubliés, même à 40 ans de distance !

Adrien Buffat



Martha Jäger
* 1867 Elberfeld

**Vos enfants ont besoin de paix et de pain
Femmes, allez voter!**
Affiche, 1918